

LA BIOPRÉDATION

AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT



LES PIGEONS EN MILIEU AGROALIMENTAIRE & AGRICOLE



RÉGULATION > PRÉVENTION > ASSAINISSEMENT > SENSIBILISATION



LES PIGEONS / FICHE D'IDENTITÉ

LE PIGEON BISET

👁️ DESCRIPTIF

Le pigeon biset peut être considéré comme l'ancêtre du pigeon domestique particulièrement bien connu et abondant dans les villes et dans les villages, même si ce dernier, en raison de croisements continus, a perdu beaucoup des caractéristiques morphologiques qui définissent son prédécesseur. Il possède une silhouette assez remarquable : corps trapu, ailes étroites et pointues, tête ronde et petite, bec mince et court.

🏠 HABITAT & MOEURS

En dehors de la période de reproduction, les pigeons bisets forment des rassemblements qui, là où ils existent, sont relativement nombreux. Dans les endroits rocaillieux qui constituent leur habitat préféré, les couples trouvent refuge dans les fissures et sur les corniches. Dans les villes et dans les villages, ils s'abritent et se reproduisent dans les cavités, les trous, les toits et les terrasses des bâtiments, non seulement ceux qui sont habités mais également ceux qui sont en ruines ou abandonnés.



🍴 RÉGIME ALIMENTAIRE

Le pigeon biset se nourrit à terre surtout de graines sauvages ou cultivées, parfois de mollusques et d'escargots. En ville de graines et de miettes. Ravageur des industries agro-alimentaire il consomme 45 grammes de céréales par jour.

♥️ NIDIFICATION ET REPRODUCTION

Le pigeon biset niche dans les crevasses, les anfractuosités ou les grottes. Dans les falaises côtières, il peut se reproduire entre des roches. Son nid est une simple dépression recouverte négligemment de bois, des racines sèches, d'herbe, et d'algues marines ramassées sur les côtes. Parfois c'est une simple plate-forme d'herbe sèche.

⚖️ LÉGISLATION PROPRE À L'ESPÈCE

Le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail modifié par le Décret 200-542 du 16 juin 2000 rappelle que l'Autorité Territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Les articles R4421-1 à R4426-13 du Code du travail et l'Arrêté du 18 juillet 1994 modifié par les Arrêtés interministériels du 17 avril 1997 et du 30 juin 1998 sont relatifs à la protection du personnel exposé à des agents biologiques.

RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL

Ce dernier, établi par les Préfets, indique notamment dans ses articles 26.98 et 120 qu'il est "interdit d'attirer et de nourrir les animaux errants tels que les pigeons...", d'entretenir dans l'intérieur des habitations ou leurs dépendances des animaux de toutes espèces dont le nombre ou l'état de santé pourrait porter atteinte à la sécurité et à la salubrité des habitations ...", de même qu'il est "interdit de déposer des cadavres d'animaux sur la voie publique ou dans les ordures ménagères". Spécifions que ces dispositions réglementaires s'appliquent pour tous les individus, y compris les agents des collectivités territoriales.



LE PIGEON RAMIER

👁️ DESCRIPTIF

Le Pigeon ramier est un grand pigeon, le plus grand du paléarctique occidental. Outre sa grande taille, on le reconnaît à sa silhouette allongée à longue queue, à la grande marque blanche qui orne la base de son cou de chaque côté et, en vol, à la bande blanche qui coupe l'aile en son milieu au niveau du poignet sur les couvertures.

🏠 HABITAT & MOEURS

Le Pigeon ramier a deux exigences quant à l'habitat. Il a besoin d'un milieu arboré pour sa reproduction mais l'exigence est faible.

On le trouve en effet nicheur du cœur de la forêt profonde à un habitat très peu arboré comme un jardin pourvu de quelques arbres en milieu suburbain. Le milieu arboré est son milieu refuge en toutes saisons.

Les espaces agricoles, au moins en Europe, restent ceux qu'il fréquente le plus assidûment pour la recherche de nourriture car elle y abonde.



🍴 RÉGIME ALIMENTAIRE

Le Pigeon ramier se nourrit au sol essentiellement d'éléments de nature végétale, feuilles, bourgeons, jeunes pousses, graines diverses cultivées ou sauvages, fruits, etc. Il est capable d'avaler une graine aussi grosse qu'un gland de chêne ou un fruit de la taille d'une cerise.

♥️ NIDIFICATION ET REPRODUCTION

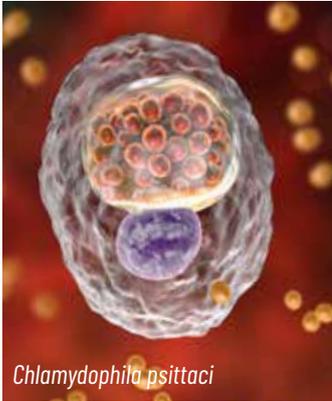
Le Pigeon ramier a une nidification arboricole. Il construit son nid à une hauteur variable dans un arbre ou un gros arbuste. Ce nid est une structure assez plate, de 17 à 23 cm de diamètre, construite sur ou à la base d'une branche, dans un lierre le long d'un tronc, dans un arbuste dense, etc.

CODE RURAL ET CODE DE L'ENVIRONNEMENT

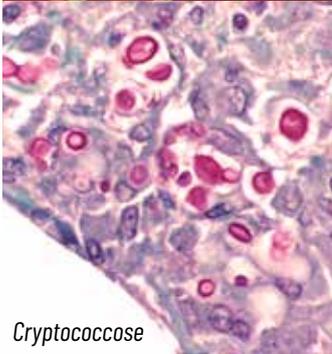
Différentes mesures sanitaires doivent être respectées en ce qui concerne les animaux et leurs déjections, conformément aux articles L. 211 à L.234 du Code rural. La destruction des cadavres d'animaux doit quant à elle être assurée, comme le stipulent les articles L. 926-1 à L. 926-8, et L. 936 du Code Rural et compte tenu des dispositions prises en vertu de la Loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).



LES RISQUES DUS AUX PIGEONS



Chlamydomphila psittaci



Cryptococcosis

SANITAIRES

- Présence d'autres nuisibles ou acariens lors de la nidification ;
- Contamination de la production agroalimentaire ;
- Propagation d'agents pathogènes dans les circuits de distribution ;
- Maladies susceptibles d'être transmises à l'homme par les pigeons.

Les pigeons constituent un réservoir de **micro-organismes potentiellement pathogènes pour l'homme**. Leurs excréments sont notamment porteurs de germes de différentes maladies (ornithose, cryptococcose, maladie de Newcastle, asthme allergique) qui peuvent se transmettre selon deux vecteurs principaux, l'inhalation et le contact.

ÉCONOMIQUES

- Non conformité aux exigences des normes (HACCP, BOH, BPF) ;
- Risque d'audit supplémentaire et perte de clients ;
- Conséquences économiques en cas de responsabilité sanitaire pour des intoxications.

ESTHÉTIQUES

Votre patrimoine risque de se dégrader mécaniquement ou chimiquement par les fientes corrosives.

FONCTIONNELS

- Risques de chutes liées à la présence de fientes ;
- Dégâts des eaux par l'obstruction des gouttières, toitures endommagées par les volatiles.

Les Normes d'hygiène dans L'AGROALIMENTAIRE

Le « Paquet hygiène », une réglementation européenne unique sur la sécurité sanitaire des aliments

Le « Paquet hygiène » vise à harmoniser la réglementation européenne pour mettre en œuvre un dispositif commun en matière d'hygiène applicable :

- à toute **entreprise du secteur alimentaire**, y compris l'industrie de l'alimentation animale ;
- à toutes les denrées alimentaires.

Son texte central : la **Food Law** (règlement (CE) n°178/2002) attribue la responsabilité de la sécurité alimentaire aux exploitants de l'industrie agroalimentaire et instaure :

- l'AESA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) ;
- le RASFF (réseau d'alerte rapide européen).

Le « Paquet hygiène », entré en application le 1er janvier 2006, s'articule autour de cinq textes encadrant :

- l'hygiène des aliments pour animaux (règlement (C.E.) n°183/2005) ;
- l'hygiène des denrées alimentaires et la mise en place de procédures fondées sur les **principes HACCP** dans le cadre d'un plan de maîtrise sanitaire (règlement (C.E.) n°852/2004) ;
- les règles spécifiques aux denrées alimentaires d'origine animale précisant l'obligation d'agrément sanitaire (règlement (C.E.) n°853/2004) ;
- le contrôle officiel (règlement (C.E.) n°882/2004) ;
- l'organisation du contrôle officiel (règlement (C.E.) n°854/2004).

Certification IFS : Food - Agroalimentaire*

C'est le prérequis essentiel pour accéder à la grande distribution française, allemande et italienne. Elle permet de prouver votre maîtrise de la sécurité et l'hygiène de vos produits alimentaires transformés sous marque de distributeurs conforme à la norme ISO 22000.

*Source AFNOR - 2023



FAIRE APPEL À FAUCONNERIE TEAM, C'EST :

- vous prévenir d'une non-conformité
- avoir la garantie d'utiliser des méthodes validées par les auditeurs agroalimentaires

Les Normes d'hygiène dans L'AGROALIMENTAIRE

Pour répondre aux exigences fixées par la réglementation européenne, des guides de bonnes pratiques d'hygiène, validés par l'administration, sont à la disposition des professionnels de la filière agroalimentaire.

Ces documents de référence mettent en application les principes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point ou Analyse des dangers et maîtrise des points critiques). Cette **procédure d'hygiène préventive** destinée à toute entreprise de l'industrie agroalimentaire est fondée sur la maîtrise des risques susceptibles de se déclarer au cours de la fabrication et du conditionnement des produits alimentaires.

La méthode HACCP repose sur :

- l'évaluation des dangers potentiels concernant l'hygiène ;
- la maîtrise de la sécurité alimentaire.

La méthode HACCP se matérialise par un **plan de maîtrise sanitaire** (PMS) formalisant les mesures à mettre en place pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire face aux dangers biologiques, physiques et chimiques.

Le plan de maîtrise sanitaire (PMS) : un système d'autocontrôle pour garantir la sécurité des produits

Dans le but de protéger la santé du consommateur, la réglementation n° 852/2004 impose aux professionnels de l'industrie alimentaire l'application de procédures fondées sur les principes de l'HACCP.

Cette procédure passe par la mise en place d'un **plan de maîtrise sanitaire** (PMS) tenant en 7 points :

- analyse des risques (évaluation des risques au niveau de la sécurité des aliments et des conditions entraînant leur apparition afin de déterminer ceux qui devront être surveillés) ;
- identification des points critiques (CCP) (maîtrise et contrôle des points critiques pour surveiller ou éliminer un danger) ;
- fixation des limites critiques pour prendre les mesures nécessaires ;
- mise en œuvre d'un système de surveillance au niveau des CCP ;
- définition et mise en place de mesures correctives pour remédier aux risques et dangers d'un CCP ;
- application d'un système de vérification confirmant l'efficacité de la méthode HACCP ;
- mise en place d'un système documentaire consignait toutes les procédures et tous les relevés prouvant l'application des principes HACCP.

Pour mettre en pratique le premier point du système HACCP (analyse des risques relatifs à la sécurité des aliments), on utilise la **méthode des 5M** recensant les cinq sources possibles de contamination d'un produit alimentaire :

- main d'œuvre (bonnes pratiques d'hygiène observées par le personnel) ;
- milieu (environnement de travail, conformité des locaux, propreté, nettoyage et désinfection...) ;
- matière (conformité des matières premières, contrôle et prévention de la contamination, chaîne du froid, traçabilité...) ;
- méthode (méthode de travail, stockage des denrées alimentaires, transport, gestion des déchets...) ;
- matériel (conformité du matériel et des tenues de travail dans les locaux, maintenance, nettoyage et désinfection...).

ISO 22000 : une norme d'hygiène internationale dans l'industrie agroalimentaire

De nombreux professionnels de l'industrie alimentaire optent pour la mise en place d'un système de **management de la sécurité des aliments** conforme à la norme ISO 22000. Cette norme, éditée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), s'applique à toute l'industrie agroalimentaire : de la production au produit fini. Elle s'applique tant à l'industrie agro-alimentaire ainsi qu'au secteur de la restauration.

Combinée avec la démarche HACCP, la norme **ISO 22000** constitue la meilleure garantie de qualité des produits issus de la production agroalimentaire et leur conformité à la réglementation en vigueur.

BRCGS Food*

BRCGS Food est un référentiel britannique destiné aux fournisseurs de produits alimentaires vendus sous marques propres ou sous marques de distributeurs MDD.

Se faire certifier en BRCGS Food vous ouvre les portes des marchés dominés par les grands distributeurs anglo-saxons, le BRCGS est aussi reconnu au plan international en tant que référentiel précurseur en matière de sécurité et de qualité des aliments.

*Source AFNOR - 2023



MÉTHODOLOGIE

4 actions afin de parvenir aux résultats escomptés.

Après un audit complet du lieu d'infestation, nous établissons une proposition construite autour de 4 actions : régulation, prévention, assainissement, sensibilisation. Une première étape de dépollution des pigeons est effectuée à l'aide de différents moyens de régulation (capture, fauconnerie, ...). À l'issue de cette étape, nous identifions les zones de nidification afin de les supprimer et ainsi maîtriser l'ensemble de la colonie. Dans une troisième étape, nous traitons l'ensemble des surfaces souillées afin de retrouver un environnement sain et libéré des risques de santé et d'insalubrités publiques.

Pendant toute la campagne, nos intervenants vous forment aux bons gestes à adopter à travers nos kits pédagogiques.

Une présentation de nos rapaces a pour but de vous sensibiliser à la protection de votre environnement. À l'issue de ces actions, nous mettons en place notre programme de bioprédation.

1 / RÉGULATION

- Régulation de la colonie par nasses de capture non létales selon la réglementation en vigueur (nasse fournie avec eau et alimentation).
- Nasse de 1 m de long sur 50 cm de haut (capacité 10 à 15 individus)
- Nasse de 2 m de long sur 80 cm de haut (capacité 10 à 30 individus)
- Nasse de 2 m de long sur 1m 50 de haut (capacité 10 à 50 individus)
- Nasses relevées 1 à plusieurs fois par mois en fonction du contrat signé entre le client et Fauconnerie team. Selon la densité de la population, une volière de récupération peut être installée par nos soins sur votre site.
- Régulation de la colonie par tir à l'aide de carabine à plomb (5.5 ou 4.5) soumise à la réglementation en vigueur.
- Campagne de tir effectuée par nos intervenants titulaires du permis de chasse valide du département du lieu d'intervention.
- Tous nos intervenants sont titulaires de l'agrément piégeur et du permis de chasse valide. Ils sont également formés au tir spécifique.

2 / PRÉVENTION

- Mise en place d'une campagne d'effarouchement à l'aide de Buse de Harris afin de créer un climat anxiogène et une perturbation intentionnelle.
- Mise en place d'une campagne d'effarouchement par drone afin de simuler l'attaque de rapaces et ainsi déplacer la colonie invasive restante suite à l'action curative.
- Mise en place de solutions techniques et technologiques afin d'éviter le retour des volatiles (effarouchement laser, effarouchement acoustique, effarouchement visuel, système anti-intrusion).
- Nos campagnes d'une durée de 6 à 44 semaines nous permettent d'obtenir des résultats de régulation supérieure à 80 % du nombre estimé de la colonie invasive.
- Contrats d'entretien annuel afin de réguler définitivement la présence de ces volatiles
- Pose de pics à pigeons, pose de filets et fermeture de vos infrastructures



3 / ASSAINISSEMENT

- Une fois la dépollution effectuée et la campagne d'effarouchement amorcée, il est indispensable de procéder à l'enlèvement des nids et au nettoyage des zones souillées.
- Cette opération combinée à nos actions garantira la maîtrise de la colonie.
- Tous les déchets peuvent être inscrits dans un programme de retraitement écologique par un circuit agricole.
- Ces actions sont réalisées par des personnes titulaires des CACES nécessaires à l'utilisation de nacelles et ou titulaires des CQP nécessaires aux travaux sur corde.
- Les produits utilisés sont biocides, sans produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques et validés par la Direction des Services Vétérinaire.
- Nettoyage aviaire avec retraitement des déchets de nidification

CERTIBIOCTIDE





4 / SENSIBILISATION

- Nous vous recommandons vivement d'organiser un temps de sensibilisation de nos actions auprès de vos collaborateurs, au travers de la présentation de nos oiseaux de proie.
- Nous vous livrons un support reprenant les bons gestes à adopter lors du lancement de nos interventions.
- Pendant nos campagnes, un affichage est conseillé lors de nos interventions.
- Nos interventions se font après écriture d'un arrêté municipal demandé à la Mairie de lieu d'intervention ou après envoi du Cerfa n° 13616*01 déposé à la préfecture du lieu d'intervention.



TRAITEMENT DES PIGEONS

- Les volatiles sont prélevés par nos opérateurs dans les nasses et volières en fonction du volume de pigeons.
- Les passages varient en fonction du nombre de pigeons à traiter, de la capacité de nos nasses et volières.
- Un observateur interne sur le lieu d'intervention est vivement conseillé pour éviter les frais kilométriques liés aux relevés.
- Chaque opérateur intervient avec des EPI adaptés : combinaisons – gants – masques – chaussures.
- Chaque équipement est utilisé une seule fois puis détruit.
- Les volatiles sont transportés dans des caisses adaptées au transport de volatiles puis acheminés vers des pigeonniers en fonction des places disponibles.
- Les volatiles peuvent être euthanasiés directement sur site puis intégrés à un protocole de suivi des déchets.
- Nos déchets aviaires sont inscrits dans un programme d'équarrissage par les services de la société ATEMAX N° contrat 10160238.
- Les pigeons sont mis en surgélation à -21° C dans des congélateurs adaptés. Les services d'équarrissage sont ensuite appelés lorsque nos congélateurs sont pleins.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

1 / AUDIT

Nous inspectons vos chantiers et identifions le type de volatiles et évaluons le niveau d'infestation.

Nous recherchons l'origine de l'infestation et établissons la cartographie des risques du site.

Sur la base de notre audit, nous mettons en place un plan d'action regroupant le type de moyens mis en place.

2 / TRAITEMENT

Nous intervenons avec discrétion et rapidité pour trouver une solution efficace. Nous adaptons nos actions pour une meilleure maîtrise des résultats, une gestion de l'image, une adéquation avec la politique RSE de nos clients.

3 / RAPPORT

Nos rapports informatisés sont précis et proposent des conseils de prévention et des axes d'amélioration notamment grâce à **nos services associés**.

4 / CONSEILS EN AMÉNAGEMENTS

À l'issue de nos interventions, nous vous apportons des conseils en aménagement dans le sens du rééquilibrage des écosystèmes et de la protection de la biodiversité par différents programmes que nous proposons. Ceci en quelques étapes :

INSTALLATION DES NICHOURS

• Etude de l'Ecosystème alentour et de la faisabilité du projet

Notre équipe interviendra de nouveau pour estimer la présence de faucons crécerelles et de chouettes effraies pour la future nidification de sorte qu'une population durable s'installe.

• Installation des nichoirs

Nous étudierons les systèmes de fixations adéquates en fonction de vos structures. Pour la pose, nous utiliserons soit des nacelles ou alors nous interviendrons avec nos cordistes si la conformité des lieux nous l'impose.

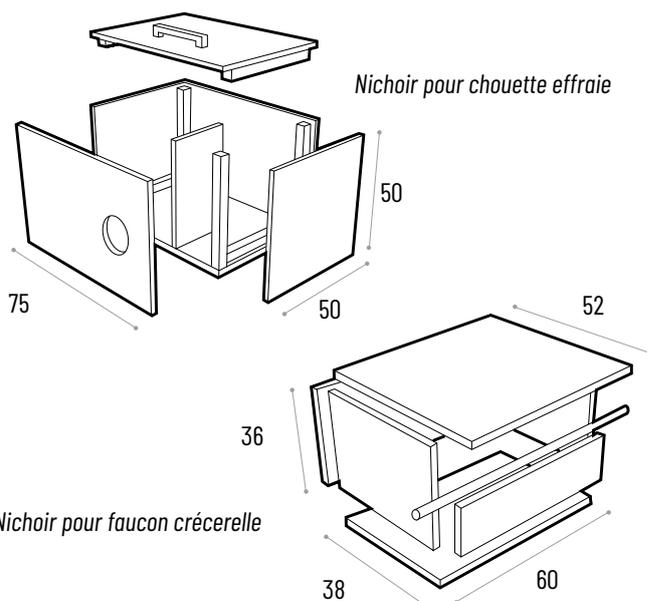
• Inspection régulière des nids

Contrôle de l'occupation des nids deux fois par an.

Nettoyage du fond des nichoirs et de leurs abords.

Suivi de la reproduction : baguage des individus en association avec le Musée d'Histoire Naturelle et l'association "La Choue".

Pose de caméra d'observation de la vie à l'intérieur du nid (en option).



Le bois utilisé est du pin douglas réputé imputrescible, son épaisseur est de 2 cm.



LE PERCHOIR, UNE SOLUTION ADAPTÉE AU SECTEUR AGRICOLE



• Un aménagement simple mais redoutable d'efficacité

Cet aménagement permet d'accroître la lutte biologique contre les campagnols. En effet, les perchoirs permettent aux rapaces, diurnes et nocturnes, de trouver des postes de chasse à l'affût, de se sentir en sécurité grâce à la hauteur, de se reposer en plaine et donc de chasser sur une zone plus étendue. Il permet également de favoriser le maintien des prédateurs sur le territoire.

Les rapaces ne sont pas exigeants, surtout en plaine où il y a peu de supports en hauteur. C'est pourquoi on les voit souvent sur les panneaux de signalisation au bord des routes. Plus le perchoir sera haut, plus il sera exploité car il procurera un sentiment de sécurité à l'oiseau.

D'autre part, la hauteur augmente le rayon d'observation utile au repérage des proies.



Chouette effraie
Longévité 13 ans



Faucon crécerelle
Longévité 16 ans

Nourriture par couple de chouettes :
5000 micromammifères / an

Nourriture par couple de faucons :
50 pigeons / an

Sur l'ensemble des nids posés, nous avons constaté une nidification moyenne de 73% pour les chouettes effraies et de 66% pour les faucons crécerelles.

LES EFFETS DE LA PRÉDATION NATURELLE

• La présence et entretien d'un climat anxigène constant

Une régulation naturelle des nuisibles s'instaure en raison de la présence de leurs principaux prédateurs, les rapaces.

• La durabilité

Les oiseaux, une fois le territoire adopté, s'installent généralement à long terme.

• La protection de l'activité et de la production du site

Du fait de cette présence, les sites ne font plus l'objet d'arrêts intempestifs (pour nettoyage, réparation, etc ...) causés par la dégradation des nuisibles.

Les produits ne seront pas retirés de la vente pour cause de non-conformité d'hygiène.

• La participation au rééquilibrage de l'écosystème

L'architecture actuelle conçoit sans anfractuosités, l'accès aux clochers et granges, de plus en plus fermés, n'offrent plus la possibilité aux oiseaux de nicher. Ces nichoirs permettront aux oiseaux de se sédentariser plus facilement. La population de nuisibles sera alors régulée.

• L'abandon des traitements chimiques

Outre le caractère économique de la prédation naturelle, la suppression de produits toxiques est un réel bienfait pour le personnel intervenant habituellement sur le site. Cette action complètera aisément une démarche RSE en cours ou déjà existante.



LA TEAM FAUCONNERIE

..... OISEAUX DE BAS VOL



13

Buses de Harris

En main d'homme certains oiseaux n'utilisent pas leur capacité naturelle à s'élever dans les airs. L'Autour, l'Épervier, la Buse de Harris et exceptionnellement l'Aigle, partent généralement du poing en direction de leur proie en un vol direct. Cette façon de voler leur a valu la dénomination d'Oiseaux de Bas-Vol.

OISEAUX DE HAUT VOL



3

Faucons Gerfaut sacré

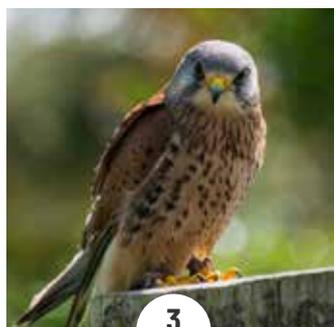


2

Faucons Pèlerin

Le ciel est leur élément. En main d'homme comme à l'état naturel, ces oiseaux sont capables d'effectuer de longs vols très aériens. Vol de poursuite ou vol de placement sont une grande part du spectacle qu'offre la Fauconnerie. Cette qualité spécifique à ces oiseaux leur a valu la dénomination d'oiseaux de Haut-Vol.

OISEAUX DÉPART DU POING



3

Faucons Crécerelles



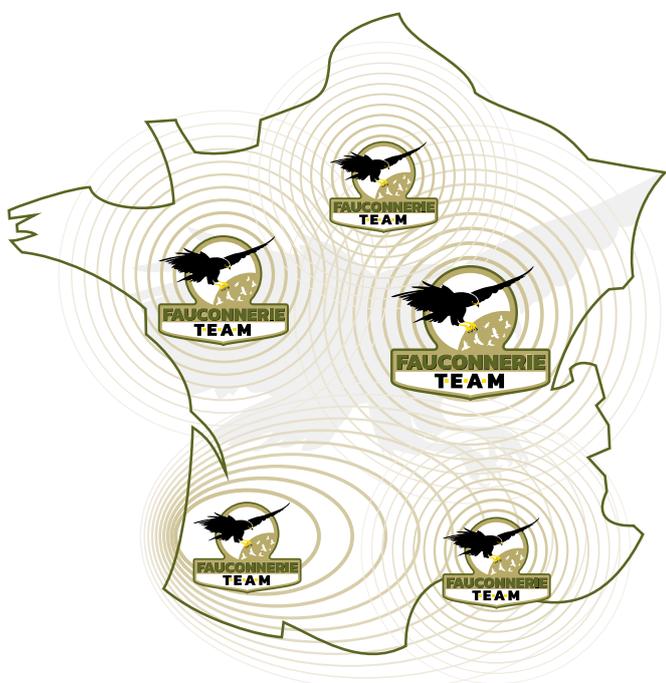
2

Faucons Barbarie

On nomme le vol de poing, également Autourserie en référence à l'autour, (oiseau de proie du genre épervier). L'autourserie est un art et une manière d'affaïter et de dresser les oiseaux de proie pour la chasse. L'oiseau est légèrement retenu sur le poing du fauconnier, nommé dans ce cas "Autoursier", jusqu'au départ du gibier. L'oiseau s'élance à la poursuite de la proie, ensuite il revient au poing.



NOS ZONES D'INTERVENTION



ILE DE FRANCE :

75 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95

GRAND EST / BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ / RHÔNE ALPES :

01 / 10 / 21 / 25 / 39 / 42 / 51 / 58 / 63 / 69 / 70 / 71 / 89

GRAND OUEST :

35 / 44 / 49 / 50 / 53 / 56 / 61 / 72 / 79 / 85 / 86 / 29 / 22

SUD / SUD OUEST :

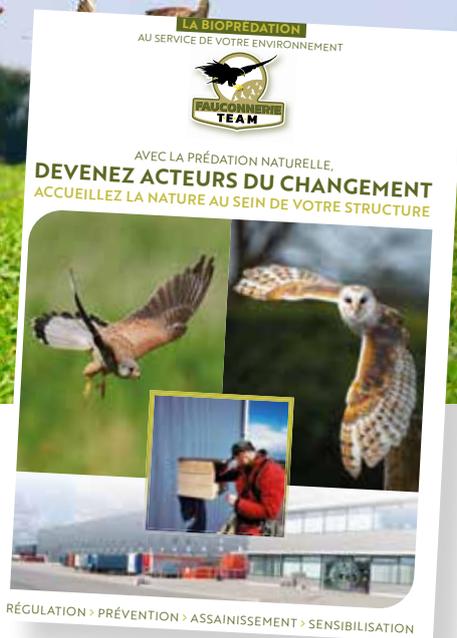
06 / 11 / 13 / 24 / 30 / 31 / 33 / 34 / 40 / 47 / 64 / 65 / 66 / 83

NOS CERTIFICATIONS

- Agrément piégeur délivré par la préfecture de Côte d'Or
- Agrément transport animaux type 1
- Certificat de capacité élevage oiseaux non domestiques délivré par la DDT Côte d'Or
- Certificat de capacité d'effarouchement à l'aide d'oiseaux de proie
- Formation chasse à l'arc
- Formation régulation corvidés à tir
- Formation perfectionnement au tir
- Garde-chasse particulier
- Permis de chasse nationale valide
- Agrément travaux en hauteur CQP
- Agrément pose et contrôle de point d'ancrage
- Agrément télépilote de drone validé par la DGAC

(Direction Générale de l'Aviation Civile)

- Attestation CD-SD (confidentiel défense et secret défense)
- Agrément phytosanitaire et biocide
- Contrat bio sécurité traitement des déchets et équarrissage
- Formation hygiène, sécurité, venaison
- Formation montage et vérification échafaudage
- Formation pétrochimie
- Formation harnais de sécurité
- Formation extincteur
- Formation PSC1
- Formation utilisation masque AMP
- Permis CACES R386 1B-3B
- N1 & N2



Découvrez les bienfaits de la prédation naturelle.
Demandez-nous la brochure

ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE



Timothée Josselin
06.44.27.73.54

contact@fauconnerieteam.com
www.fauconnerieteam.com




**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat de capacité
N° 21CC-EL-17-01

Certificat de capacité
N° 21-24-81